

FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:MANST10V)

MD

CONSEILS FORMATIONS

Référent santé sécurité au travail

Formation des référents santé sécurité des entreprises

Description du service :

Depuis le 1er juillet 2012, le Code du travail impose à tout employeur, quels que soient l'effectif et l'activité de l'entreprise, la désignation d'un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le référent santé sécurité, aussi appelé "préventeur", est un acteur clé en terme de politique préventive au travail. Il assiste l'employeur, notamment pour évaluer les risques professionnels et planifier des actions de prévention. Désignation, responsabilités attachées à la mission, sanction en cas de carence, etc.

Contenu :

- Rôle et missions du Référent Sécurité
- Différents enjeux de la santé et sécurité au travail
- Différents acteurs internes et externes, leurs rôles respectifs
- Réglementation – contexte juridique en matière de Santé sécurité au travail : code du travail, code pénal, code civil, jurisprudences
- Droit d'alerte pour danger grave et imminent, environnemental, social et de retrait
- Analyse de l'accident, du presque accident au travail, de l'incident, par la méthode l'arbre des causes et du QQQQCP
- Evaluation des risques : DUERP, évaluer les risques chimiques via l'outil SEIRICH
- Visite du site et étude poste avec l'outil ITAMAMI
- Gestion des Entreprises Extérieures (EE) : plan de prévention, PPSPS, permis feu, permis de travail, protocole de sécurité, closes HSE dans les contrats
- Management d'une démarche sécurité / les différents outils

- de prévention
- Communication
- Accueil des nouveaux embauchés : induction sécurité, livret sécurité, compagnonnage

Public visé :

Tout salarié ayant accepté la mission de Référent sécurité ou celle d'adjoint au Référent.

Prérequis : aucun

Validation :

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation à partir de leur participation aux exercices et différents questionnements, leur implication lors de la visite de site ainsi que leur proposition d'amélioration des conditions de travail et leur capacité à détecter les situations dangereuses. Un QCM est également réalisé par les stagiaires en fin de formation. À l'issue, une attestation individuelle de réussite de la formation sera remise à chaque participant.

Durée de la formation : 35H (5 jours)

Recyclage : Tous les 4 ans

Training available in English

